

MISE À JOUR DU PLAN STRATÉGIQUE

établie par le Bureau Permanent

* * *

STRATEGIC PLAN UPDATE

submitted by the Permanent Bureau

*Document préliminaire No 1 de février 2006
à l'intention de la Commission spéciale d'avril 2006
sur les affaires générales et la politique de la Conférence*

*Preliminary Document No 1 of February 2006
for the attention of the Special Commission of April 2006
on General Affairs and Policy of the Conference*

MISE À JOUR DU PLAN STRATÉGIQUE

établie par le Bureau Permanent

* * *

STRATEGIC PLAN UPDATE

submitted by the Permanent Bureau

INTRODUCTION

La Commission I sur les affaires générales et la politique de la Dix-neuvième session diplomatique, lors de sa réunion des 22-24 avril 2002, avait conclu que les organes responsables des affaires générales et de la politique de la Conférence de La Haye de droit international privé devaient « examiner la mise en œuvre du Plan stratégique de façon régulière [...] »¹, document dont elle a appuyé les orientations principales. Cette décision a été confirmée par la Dix-neuvième session en décembre 2002 et a été reprise dans la partie B.2 de l'Acte final de cette Session du 13 décembre 2002.

Cette Note fait le point sur la mise en œuvre des orientations stratégiques présentées au chapitre IV du Plan stratégique, d'avril 2005 à mars 2006. Comme indiqué dans le Plan stratégique, les orientations stratégiques du plan ont pour objectif d'aider le Bureau Permanent et les Etats membres à continuer à s'adapter à l'évolution et aux demandes croissantes relatives aux travaux de la Conférence. Elles définissent les modalités selon lesquelles la Conférence assure sa mission et ses activités. Le contenu du programme de travail de la Conférence reste à tout moment défini par la Commission sur les affaires générales et la politique. Le Plan stratégique constitue le fondement du programme budgétaire de l'Organisation pour les années à venir.

MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Orientation stratégique 1

Elargir le rayonnement mondial de la Conférence

Nombre d'adhérents

- La Conférence compte aujourd'hui 65 Etats membres :
 - Le Paraguay (admis en 2003) a accepté le Statut le 28 juin 2005.
 - Le Costa Rica (2002) et la Zambie (2004) ont été admis mais n'ont pas encore accepté le Statut. En attendant leur acceptation du Statut, ces Etats sont invités à assister aux réunions de la Conférence de La Haye à titre d'observateur.
 - L'admission de la Colombie a été soumise au vote en janvier 2006 ; le délai de six mois pour le vote court jusqu'au 15 juillet 2006.
- Le Bureau Permanent continue d'œuvrer à l'élargissement de la base d'adhérents de la Conférence de La Haye de manière réfléchié suivant les indications précisées au paragraphe [405] du Plan stratégique.
- Suite à la demande de la Communauté européenne de décembre 2002 souhaitant devenir membre de la Conférence de La Haye de droit international privé et aux consultations qui ont suivi, menées par le Secrétaire général auprès des Etats membres et de la Communauté européenne durant les trois dernières années, la Commission spéciale sur les affaires générales et la politique de la Conférence a adopté, lors de sa réunion des 31 mars et 1^{er} avril 2005, un projet de Recommandation à la Vingtième session de la Conférence de La Haye relative à l'admission de la Communauté européenne en tant que Membre et aux amendements requis au Statut de la Conférence.
- En juin 2005, la Vingtième session a adopté les amendements nécessaires au Statut dans le but de les soumettre aux Etats membres pour approbation en application de son article 12. Suivant une procédure adoptée au même moment, le Secrétaire général a invité le 12 juillet 2005 les Etats membres à voter sur les amendements, et à notifier leur vote au Bureau Permanent, si possible dans un délai de neuf mois suivant la Session. Lorsque les votes nécessaires auront été recueillis, le Secrétaire général établira un procès-

¹ Voir le *Plan stratégique de la Conférence de La Haye de droit international privé*, établi par le Bureau Permanent, avril 2002, paragraphe [008].

verbal, au plus tôt le 31 mars 2006, déclarant les amendements approuvés. La date de leur entrée en vigueur sera le premier jour du mois suivant l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date du procès-verbal. Une réunion sur les affaires générales et la politique convoquée dans les plus brefs délais après l'entrée en vigueur des amendements décidera de l'admission de la Communauté européenne conformément au Statut amendé.

Portée mondiale des Conventions de La Haye

- A ce jour, 124 Etats (contre 122 en mars 2005) du monde entier sont parties à une ou plusieurs Conventions de La Haye.
- Des efforts sont faits, notamment la mise en place de fonds spéciaux visant à faciliter la présence d'experts d'Etats moins développés, pour assurer la participation d'un grand nombre d'Etats non membres à la préparation d'un nouvel instrument universel sur le recouvrement international des aliments envers les enfants et d'autres membres de la famille (projet sur les aliments envers les enfants et d'autres membres de la famille – pour le moment 66 Etats ont participé aux travaux), et pour s'assurer de la participation des Etats non membres parties à la Convention de 1980 sur l'enlèvement d'enfants et la Convention de 1996 sur la protection des enfants à la prochaine réunion de la Commission spéciale chargée d'examiner leur fonctionnement pratique. Des efforts similaires ont été réalisés pour la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la *Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale* (septembre 2005).
- Le Bureau Permanent participe à l'organisation de la Deuxième Conférence judiciaire de Malte sur les questions transfrontières de droit de la famille (Gouvernement de Malte), du 19 au 22 mars 2006.

Visibilité

- La Conférence continue à moderniser son site Internet – plus de 20,000 pages sont visitées chaque jour – afin d'en faciliter l'utilisation bilingue et de rendre toutes les informations accessibles via une base de données, y compris les documents en langues autres que les langues officielles de la Conférence.
- Durant la dernière année, le Secrétaire général et des membres du Bureau Permanent se sont rendus en visites officielles, ont donné des cours ou des séminaires dans les pays suivants : Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Canada, Chine, Chine (Macao, RAS), Colombie, Corée, Croatie, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Irlande, Italie, Kenya, Lituanie, Malaisie, Malte, Mexique, Ouganda, Pays-Bas, République tchèque, Royaume-Uni, Fédération de Russie, Slovaquie, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine.
- Le Bureau Permanent était représenté lors d'une réunion ministérielle informelle relative à l'enlèvement international d'enfants, organisée par le Ministère des Affaires étrangères de la Suède. Les Etats participant à cette conférence étaient l'Algérie, la Lettonie, Malte, le Maroc, la Tunisie, la Turquie et la Suède.
- Le Bureau Permanent envisage de conclure un accord avec l'Institut d'Etat de Moscou des relations internationales en vue de créer un centre de documentation chargé de la diffusion des documents et publications de la Conférence de La Haye.
- Des pourparlers sont en cours pour la mise en place d'un centre de documentation de la Conférence de La Haye pour la région sud-africaine.
- Le Ministère de la Sécurité sociale et du travail de la République de Lituanie a organisé une conférence régionale sur la protection des enfants dans le cadre des Conventions internationales dans le domaine des droits de garde et de l'adoption à Vilnius du 12 au 13 octobre 2005. La Conférence, dont l'objet principal était les Conventions de La Haye relatives aux enfants, a accueilli

des représentants des Etats suivants : Danemark, Estonie, Finlande, Lettonie, Lituanie, Norvège et République tchèque.

- Plus de 170 participants de plus de 35 Etats ont assisté au séminaire organisé conjointement par la Commission européenne et la Conférence de La Haye intitulé « Garantir le recouvrement effectif des aliments en Europe et dans le monde » tenu à Bruxelles du 12 au 14 janvier 2006.
- Plus de 120 participants de 15 pays et organisations internationales ont participé à un Séminaire organisé par les Chambres du Procureur général de Malaisie, en collaboration avec le Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement communautaire. Le Séminaire s'est tenu du 22 au 24 août à Kota Kinabalu, Sabah, en Malaisie. L'un de ses objectifs était de promouvoir la coopération administrative et judiciaire entre les pays de la région Asie – Pacifique, et de favoriser une meilleure compréhension des mécanismes de mise en œuvre des Conventions de La Haye dans le cadre des différents systèmes juridiques d'Asie - Pacifique, et notamment dans le système de la Charia.
- Plus de 170 représentants gouvernementaux (dont plusieurs d'autorités compétentes désignées en vertu de la Convention Apostille), experts en pratique notariale et autres dignitaires et fonctionnaires de 33 Etats se sont rassemblés pour assister au premier Forum international sur la notariation et l'Apostille électroniques (tenu les 30 et 31 mai 2005, à Las Vegas), organisé conjointement avec l'Union Internationale du Notariat Latin, et accueilli par la *National Notary Association* des Etats-Unis.
- Durant les 12 derniers mois, le Bureau Permanent a accueilli des stagiaires et fonctionnaires en détachement des pays suivants : Allemagne, Canada, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Inde, Italie, Pérou, Pologne, et Suède.
- Un ouvrage a été publié avec les présentations complètes de la conférence sur « Les aspects juridiques d'une transaction commerciale électronique » tenue à La Haye les 26 et 27 octobre 2004 et organisée conjointement par la Conférence de La Haye de droit international privé, la Chambre de commerce internationale (ICC) et le Gouvernement des Pays-Bas.
- L'automne dernier, la Conférence a publié une nouvelle brochure en anglais, français et espagnol, sur la protection des enfants par-delà les frontières internationales afin d'accroître la visibilité de son travail dans ce domaine. La brochure est distribuée aux conférences, séminaires et réunions organisées par la conférence ou lorsque des membres du Bureau Permanent y sont présents.
- Le Secrétaire général s'est rendu en visite officielle en Albanie (mars 2005), Ukraine (mai 2005), Brésil (août 2005) et Colombie (novembre 2005), à l'invitation des gouvernements de ces pays.

Accueillir des réunions élargies

- Les discussions avec la Fondation Carnegie sur l'utilisation par la Conférence de La Haye du bâtiment de l'Académie – où la Conférence tient ses réunions élargies – se sont poursuivies cette année. Les travaux d'agrandissement du bâtiment ont débuté en novembre 2004 et devraient s'achever en octobre 2006.
- Durant la période des travaux, la Conférence tient ses plus grandes réunions dans les locaux de la Chambre de commerce de La Haye.

Orientation stratégique 2

Sélectionner les projets entrepris par la Conférence et renforcer les prestations de services postérieurs aux Conventions

La Conférence reste concentrée sur ses deux activités principales – l'élaboration et la révision des Conventions y compris la prestation de services uniques postérieurs aux Conventions. Parallèlement, la Conférence s'engage de plus en plus dans des

programmes de formation afin de promouvoir et améliorer la mise en œuvre et l'application des Conventions par les juges, Autorités centrales et autres.

Développement des Conventions

- Du 18 au 20 avril 2005, le Comité de rédaction du projet relatif aux jugements s'est réuni au Bureau Permanent en vue de préparer la Vingtième session de juin 2005.
- Du 14 au 30 juin 2005 s'est tenue à La Haye la Vingtième session de la Conférence de La Haye dont les principaux sujets étaient l'adoption d'une Convention sur les accords d'élection de for et l'adoption d'amendements au Statut afin de permettre l'admission à la Conférence de certaines Organisations régionales d'intégration économique.
- La Commission spéciale relative au projet sur les aliments envers les enfants et d'autres membres de la famille s'est réunie pour la troisième fois du 4 au 15 avril 2005 afin de continuer les discussions de juin 2004 et de mai 2003.
- Le Groupe de travail sur la loi applicable relatif au projet sur les aliments envers les enfants et d'autres membres de la famille s'est réuni à La Haye du 14 au 16 juillet 2005 et se réunira du 9 au 11 mars 2006.
- Le Comité de rédaction relatif au projet sur les aliments envers les enfants et d'autres membres de la famille s'est réuni à La Haye du 5 au 9 septembre 2005 pour préparer une esquisse de Convention à l'intention de la Quatrième réunion de la Commission spéciale en juin 2006.
- Du 12 au 14 janvier 2006, la Commission européenne et la Conférence de La Haye ont organisé conjointement à Bruxelles une conférence intitulée « Garantir le recouvrement effectif des aliments en Europe et dans le monde ».
- Les 3 avril et 7 novembre 2005, et le 24 janvier 2006, le Groupe de travail sur la coopération administrative (GTCA) relatif au projet sur les aliments envers les enfants et d'autres membres de la famille s'est réuni dans un premier temps physiquement et par la suite, par téléconférence grâce au soutien de l'*Office for Child Support Enforcement* des Etats-Unis d'Amérique. Le GTCA est constitué du Sous-comité relatif aux profils de pays et de celui concernant le suivi et l'examen de la Convention qui se réunissent dans l'intervalle des réunions du GTCA. Le Sous-comité relatif au suivi et à l'examen s'est réuni à Bruxelles le 12 janvier 2006 et le Sous-comité relatif aux profils de pays se réunira à Ottawa à l'invitation du Gouvernement du Canada les 13 et 14 mars 2006.
- Le Comité chargé des formulaires relatif au projet sur les aliments envers les enfants et d'autres membres de la famille, qui est maintenant un Comité à part entière de la Commission spéciale sur les aliments, se réunit par téléconférence de façon régulière.
- Les 27 et 28 avril 2005 une session de formation organisée et financée par le programme TAIEX (instrument d'assistance technique et échange d'information de l'Union européenne) s'est tenue à Ankara dans le cadre de laquelle le projet de texte du projet sur les aliments a été discuté.

Services post-conventionnels

- Pour un compte-rendu rendu détaillé des services postérieurs aux Conventions concernant les trois Conventions modernes de La Haye relatives aux enfants, voir le Document préliminaire No 2 « Les projets sur les enfants, les aliments, les adultes et la cohabitation » et le Document préliminaire No 6 relatif aux développements régionaux et aux activités de formation. Ce dernier comprend un Rapport relatif au programme spécial pour l'Amérique latine.

- Pour un rapport sur les développements présents et futurs de systèmes de technologies de l'information en soutien aux Conventions de La Haye, voir le Document préliminaire No 3 portant le même titre.
- Une édition commerciale du Rapport explicatif sur la Convention Titres a été publiée en 2005.
- Les parties du Guide de bonnes pratiques en vertu de la Convention de 1980 sur l'enlèvement d'enfants concernant (1) le droit de visite / d'entretenir un contact et (2) l'exécution des ordonnances de retour sont en cours de préparation. Le chapitre sur les mesures préventives a été publié en septembre 2005.
- La Deuxième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention de 1993 sur l'adoption internationale s'est tenue à La Haye du 17 au 23 septembre 2005. Approximativement 250 experts de 66 Etats ont participé à la réunion. La réunion a approuvé un projet de Guide de bonnes pratiques concernant la mise en œuvre de la Convention et a adopté 21 recommandations et conclusions additionnelles. Le Guide de bonnes pratiques sera achevé et publié en 2006.
- Le site Internet de la base de données sur l'enlèvement international d'enfants (INCADAT) comprend maintenant 843 résumés en anglais et en français (avril 2005 : 761). Les travaux relatifs à la couverture des affaires en langue espagnole et la traduction dans cette langue des résumés existants ont commencé.
- Le projet pilote iChild (un système électronique de gestion de cas donné par *WorldReach Software* (Canada) lié aux cas d'enlèvement international d'enfants) a débuté en octobre 2005 pour une période de un an avec la participation de sept Autorités centrales. Les résultats de ce projet pilote seront présentés à la prochaine Commission spéciale sur les Conventions de 1980 et de 1996, en octobre / novembre 2006 (dates provisoires).
- Le Bureau Permanent a modifié son site Internet en vue de recueillir les statistiques des Etats parties à la Convention de 1980 sur l'enlèvement international d'enfants pour la base de données statistiques sur l'enlèvement international d'enfants (INCASTAT). INCASTAT sera disponible directement pour les Etats parties dès avril 2006.
- Le Bureau Permanent a publié les Volumes IX et X de *La Lettre des Juges sur la protection internationale de l'enfant* et continue à participer à l'organisation de séminaires judiciaires. Le tome VIII, publié l'année dernière, portant sur le Processus de Malte, a été publié en arabe et, suite à une forte demande, la version en anglais et en français a été réimprimée. De plus, tous les tomes récents sont disponibles en espagnol sur le site Internet de la Conférence de La Haye, et le tome IX portant sur le Séminaire judiciaire latino-américain de décembre 2004, a été publié dans une version bilingue anglais / espagnol en plus de la version en anglais et en français.
- Le Bureau Permanent poursuit ses travaux sur les communications directes internationales entre autorités judiciaires dans le cadre de la Convention de 1980.
- Le Bureau Permanent continue à recevoir et à répondre à un nombre sans cesse croissant de demandes relatives au fonctionnement pratique des Conventions plus particulièrement celles relatives à l'Enlèvement, l'Adoption, les Obligations alimentaires, la Notification, l'Obtention des preuves et l'Apostille.
- Une nouvelle version du Manuel pratique sur la Convention Notification a été préparée et sera officiellement présentée lors de la Commission spéciale sur les affaires générales et la politique de 2006. Par ailleurs, le travail sur un nouveau manuel consacré à la Convention Apostille continue et sera publié dans le courant de l'année 2006. Le travail relatif au Manuel sur la Convention Obtention des preuves est en cours.

- Lors du premier Forum international sur la notariation et l'Apostille électroniques, vingt Conclusions et Recommandations ont été approuvées à l'unanimité. Le Forum a notamment confirmé que l'esprit et la lettre de la Convention Apostille ne constituent pas un obstacle à l'utilisation des technologies modernes et que l'application et le fonctionnement de la Convention peuvent être améliorés par l'utilisation de telles techniques. Aussi le Forum a-t-il encouragé le développement et l'utilisation d'Apostilles et de Registres électroniques. Le Bureau Permanent travaille avec la *National Notary Association* des Etats-Unis pour le développement du *e-APP (electronic Apostille Pilot Program - programme pilote d'Apostilles électroniques)*, dont le lancement est prévu lors de la prochaine réunion de la Commission spéciale sur les affaires générales et la politique.

Formation juridique

- Le Bureau Permanent a participé à l'organisation de séminaires et conférences judiciaires internationales sur la protection internationale des enfants comme le Séminaire judiciaire latino-américain sur la protection transfrontière des enfants, tenu à La Haye du 27 novembre au 3 décembre 2005. Une session de formation nationale sur le droit de la famille et la protection internationale des enfants a été tenue en Bosnie-Herzégovine, des 17 au 20 mars 2005 (en coopération avec la *Deutsche Stiftung für Internationale Rechtliche Zusammenarbeit* (Allemagne)). Le Document préliminaire No 6 fait état d'autres séminaires, conférences et session de formation.
- La *Korea Private International Law Association - KOPIA* - (association coréenne de droit international privé) et le *Korea Securities Depository - KSD* - (dépositaire coréen de titres) ont organisé avec le soutien du Bureau Permanent un séminaire sur la Convention de La Haye sur les titres. Ce séminaire, parrainé par le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce de Corée, s'est tenu à Séoul le 23 septembre 2005.
- Les 4 et 5 octobre 2005, un séminaire s'est tenu à Moscou sur la *Convention de La Haye du 15 novembre 1965 relative à la signification et la notification à l'étranger des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale*. Ce Séminaire était organisé conjointement par le Bureau Permanent et les Gouvernements du Canada et de la Finlande.

Dans le cadre du renforcement de ses services postérieurs aux Conventions, la Conférence continuera à nouer des partenariats avec des Etats, des organisations gouvernementales et non gouvernementales, des instituts universitaires et de recherche, et à axer ses efforts sur les activités pour lesquelles elle apporte une valeur ajoutée. Le Bureau Permanent poursuit son travail pour l'établissement d'un programme international systématique de formation (voir Doc. pré. No 6 à l'intention de la Commission spéciale sur les affaires générales et la politique, mars 2006).

Partenariats avec les Etats et les organisations gouvernementales et non gouvernementales

- Durant la dernière année (1^{er} avril 2005 au 31 janvier 2006), les Etats suivants ont versé des dons ou contributions en réponse au Budget supplémentaire ou à d'autres demandes *ad hoc* (projet sur les aliments, Commission spéciale sur l'adoption internationale et conférences judiciaires incluant le Séminaire judiciaire latino-américain) : Chine, Croatie, Finlande, Pays-Bas et Turquie (voir L.c. A No 1(06) du 25 février 2006).
- Le *Hague Forum for Judicial Expertise* (en coopération avec l'Institut Asser) a fait une contribution de l'ordre de 51 640 euros au Séminaire judiciaire latino-américain sur la protection transfrontière des enfants tenu à La Haye du 27 novembre au 3 décembre 2005.

- La Commission européenne a organisé conjointement avec la Conférence de La Haye, et largement financé, un séminaire intitulé « Garantir le recouvrement effectif des aliments en Europe et dans le monde » tenu à Bruxelles du 12 au 14 janvier 2006.
- Le premier Forum international sur la notarisation et l'Apostille électroniques a été organisé conjointement avec l'Union internationale du notariat latin, et accueilli par la *National Notary Association* des Etats-Unis d'Amérique.
- Le détachement d'un fonctionnaire a été organisé avec le Canada (Québec) (à temps plein de février à avril 2005 et à temps partiel depuis septembre 2005).
- Une stagiaire était financée par l'Ecole du Barreau du Québec et le Gouvernement fédéral canadien (6 mois – terminé en mars 2006).

Partenariats avec des instituts universitaires et de recherche

- En 2005, l'Université de New York a envoyé deux étudiants en stage d'été au Bureau Permanent.
- En 2005, l'Université de Georgetown a mis un étudiant à la disposition du Bureau Permanent au cours de l'été.
- Plusieurs projets de recherche ont été engagés et terminés au cours des 12 derniers mois, avec notamment, la Faculté de droit de Cardiff (Royaume-Uni) et l'Université d'Aberdeen (Royaume-Uni). Le Bureau Permanent entretient une coopération avec la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin, Lyon (France) et la Faculté de droit de l'Université Tohoku (Japon).

Orientation stratégique 3

Améliorer les méthodes de travail et réduire les coûts en assouplissant le processus de développement

Nouvelles méthodes de travail

- Le Groupe de travail sur la loi applicable relatif au projet sur les aliments mène ses travaux par le biais d'une liste électronique de discussion fournie par le Bureau Permanent.
- Le Groupe de travail sur la coopération administrative relatif au projet sur les aliments et ses deux Sous-comités se sont réunis par téléconférence et par le biais d'une liste électronique de discussion grâce au soutien de l'*Office for Child Support Enforcement* des Etats-Unis d'Amérique.
- Le Comité chargé des formulaires relatif au projet sur les aliments se réunit par téléconférence.
- Une réunion d'experts venant d'Etats parties à la Convention de 1980 sur l'enlèvement d'enfants et d'autres Etats s'est tenue à La Haye les 23 et 24 octobre 2005 pour discuter des questions de droit de visite / droit d'entretenir un contact transfrontière afin d'assister le Bureau Permanent dans le cadre du développement d'un Guide de bonnes pratiques dans ce domaine.

Orientation stratégique 4

Développer les communications et la coopération avec d'autres organisations internationales

Développer les communications

- La Conférence continue à moderniser son site Internet – plus de 20,000 pages sont visitées chaque jour – afin d'en faciliter l'utilisation bilingue et de rendre toutes les informations accessibles via une base de données, y compris les documents en langues autres que les langues officielles de la Conférence.

- La base de données sur l'enlèvement international d'enfants (INCADAT) reçoit plus de 1500 frappes par jour.

Au cours des 12 derniers mois, le Bureau Permanent a coopéré avec les organisations suivantes :

Organisations inter-gouvernementales et transnationales

- Banque mondiale
- Commission internationale de l'état civil (CIEC)
- Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI)
- Comité des Nations Unies pour les Droits de l'Enfant
- *Commonwealth Secretariat*
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
- Conseil de l'Europe
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
- *Inter-American Children's Institute* (IIN)
- Institut international pour l'unification du droit international privé (UNIDROIT)
- Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques (OCDE)
- Organisation des Etats américains (OEA)
- Organisation mondiale du commerce (OMC)
- Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)
- Union européenne / Communauté européenne

La réunion de coordination des trois personnes à la tête des Secrétariats respectifs de la CNUDCI, d'UNIDROIT et de la Conférence de La Haye, tenue à La Haye le 14 décembre 2005 mérite d'être mentionnée plus spécifiquement.

Organisations internationales et non gouvernementales

- Association de droit international (ILA)
- *International Bar Association* (IBA)
- Association internationale de droit de la famille (ISFL)
- Association internationale de droit judiciaire (AIDJ)
- Association internationale des jeunes avocats (AIJA)
- *International Association of Women Judges* (IAWJ)
- Association internationale des Magistrats de la Jeunesse et de la Famille (AIMJF)
- Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI)
- Banque des règlements internationaux (BRI)
- Banque centrale européenne (BCE)
- Chambre de Commerce Internationale (ICC)
- *Computer Law Association* (CLA)
- *Conference of Central Securities Depositaries*
- Euradopt
- *European Advertising Standard Alliance* (EASA)
- *European Network on Parental Child Abduction*
- Fédération Internationale des Communautés Educatives (FICE)
- *Financial Market Lawyers Group* (FMLG)
- *Inter-American Bar Association* (IABA)
- *International Academy of Matrimonial Lawyers*
- *International Centre for Missing and Exploited Children* (ICMEC)

- *International Securities Services Associations (ISSA)*
- *International Swaps and Derivatives Association (ISDA)*
- *Internet Law and Policy Forum (ILPF)*
- Ligue internationale du Droit de la concurrence
- *Nordic Adoption Council*
- Service social international (SSI)
- Union internationale des huissiers de justice et officiers judiciaires (UIHJ)
- Union internationale du Notariat Latin (UINL)
- *World Association of Opinion and Marketing Research Professionals (ESOMAR)*

Orientation stratégique 5

Améliorer la gestion des informations internes

- Au printemps 2003, le Bureau Permanent a chargé un consultant extérieur de réaliser une étude complète sur la gestion de l'information et des documents internes afin de développer la mémoire institutionnelle de la Conférence, d'améliorer le système de classement (classement électronique compris) et d'optimiser la gestion de la bibliothèque et l'emploi des applications informatiques prévues à cet effet (voir par. [437] du Plan stratégique). En novembre 2003, un Rapport a été produit.
- En août 2005, le Bureau Permanent a retenu les services à temps partiel d'un documentaliste-bibliothécaire afin de mettre en œuvre un plan d'action au cours des prochaines années qui traitera de différentes questions suivant un ordre de priorité.
- Durant l'année passée, le Bureau Permanent a continué la mise en place d'une nouvelle technologie informatique pour moderniser sa base de données destinée à la bibliothèque. La mise en œuvre sera complétée avant la fin de juin 2006.
- En juillet 2005, le Bureau Permanent a remplacé ses serveurs afin de permettre l'installation de systèmes informatiques plus efficaces.
- Le Bureau Permanent met actuellement à jour son système de gestion des documents électroniques qui permettra le classement central de tout type de document électronique y compris les courriels et les documents papiers reproduits sous forme électronique avec reconnaissance optique des caractères.

Orientation stratégique 6

Rapprocher les ressources et les besoins en rendant le processus de décision plus transparent et mieux documenté, et en augmentant la capacité de recherche de financements additionnels

- La Commission spéciale sur les affaires générales et la politique de la Conférence qui se réunira du 3 au 5 avril 2006, se verra présenter le projet préliminaire de Budget pour l'Exercice financier LII (1er juillet 2006 – 30 juin 2007) (*cf.* Plan stratégique, par. [427]), voir le Document préliminaire No 4.
- Un Rapport intermédiaire relatif au Budget supplémentaire pour l'Exercice financier LI (1er juillet 2005 – 30 juin 2006) a été transmis aux Etats membres en février 2006 (L. c. A No 1(06)) et un projet de Budget supplémentaire pour l'Exercice financier LII (1er juillet 2006 – 30 juin 2007) sera présenté aux Etats membres du 3 au 5 avril 2006 invitant ces derniers à financer des activités ne tombant pas sous le Budget régulier, voir le Document préliminaire No 5.

- Pour la charge de travail, les échéanciers et l'implication budgétaire pour 2006-2007 concernant les projets relatifs aux conventions sur les enfants, les aliments, les adultes et la cohabitation, voir le Document préliminaire No 2.
- Certains Etats membres ont été invités à verser des contributions volontaires afin de financer le projet sur les aliments en 2003, 2004, 2005 et 2006, la Commission spéciale de septembre 2005 sur la Convention de 1993 en 2004 et la Commission spéciale d'octobre / novembre 2006 sur les Conventions de 1980 et 1996 en 2006.
- Le Secrétaire général, avec l'appui d'un consultant spécialisé (HEWITT) et en consultation avec les organisations coordonnées, continue à examiner les différentes perspectives afin de stabiliser la situation de la Conférence en matière de pensions.